

REGLEMENT PARTICULIER

Championnat Départemental Haute-Loire 43

Samedi 03 Fevrier 2024

**Le championnat départemental respecte les règles fixées par la FFBaD et est sous la responsabilité du Juge-Arbitre Maryvonne Girardin. Les GÉO seront Soulier Anthony et Liogier Leo.
Le règlement général des compétitions servira de référence à l'organisation du Championnat Départemental de Haute-Loire.**

1. Le tournoi est déclaré sur Poona sous le numéro 2302411 et son autorisation par la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton et la Fédération Française de Badminton est
21.AURA.43/CH.D./001

2. Le Championnat Départemental de Haute-Loire est ouvert à tous les joueurs, classés ou non, licenciés dans un des clubs du département de Haute-Loire et affilié à la Fédération Française de Badminton, soit : Brioude Bad Team (Brioude), Club Bad Brives Charensac-Hte Loire (Brives-Charensac), Badminton Langeadois (Langeac), Badminton Club Emblavez (Lavoûte-sur-Loire), Sports Et Loisirs Saint Romain (Saint-Romain-Lachalm), Bad A Gogo (Sainte-Sigolène) et Le Badminton Yssingelais (Yssingeaux).

3. Les disciplines proposées sont le simple senior. Le niveau de classement est limité à R4. Les tableaux sont ouverts pour les disciplines proposées dans des séries réparties au CPPH. Les participants jeunes ne pourront s'inscrire étant donné qu'une étape du circuit jeunes leur est proposé le même jour.

Dans la mesure du possible tous les tableaux se dérouleront en poules avec 2 sortants.

4. Tout joueur devra être licencié auprès de la FFBaD à la date du tirage au sort, fixé au 29 Janvier 2024. La date de prise ne compte du CPPH est le 28 Janvier 2024.

La date limite d'inscription est fixé au dimanche 28 Janvier 2024

5. Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement. Le Juge Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas ce présent règlement.

6. Le comité d'organisation en accord avec le juge Arbitre, se réserve le droit de modifier le présent règlement et de prendre toute mesure nécessaire au bon déroulement de la compétition.

Les décisions du Juge-Arbitre sont sans appel.

Le comité d'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol pendant la durée du tournoi.

7. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation programmée. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du comité d'organisation pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés jusqu'à 1h à l'avance.

8. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants ainsi que tout accessoire utile pour son match. Il disposera de 3 minutes de préparation (incluant le test des volants) pour débiter son match.

9. Les matchs se dérouleront en deux sets gagnants de 21 points.
10. Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. En cas de nécessité, un joueur pourra faire appel au Juge Arbitre à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).
11. Un volant touchant les structures fixes sera considéré comme faute. Un volant touchant les structures amovibles sera remis une fois au service et considéré comme faute dans le reste de l'échange.
12. Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant choisi sera le RSL DTL 82, en vente dans la salle.
13. Le nombre de joueur est limité à 60. En cas de surnombre la date d'inscription sera prise en compte.
14. La compétition sera gérée sur le logiciel Badnet.
15. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.
16. Les droits d'inscriptions passé le délai de la date limite d'inscription sont remboursés sur présentation d'un justificatif (certificat médical, attestation de travail).
17. **Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.**
18. Contestations : seul le responsable d'un club pourra contester auprès du Juge -Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.
19. Les clubs inscriront directement leurs joueurs sur Badnet au plus tard le 28 Janvier 2024. Les joueurs pourront s'inscrire directement via Badnet. Le paiement se fera cependant via les clubs (facturation envoyée avec les convocations).
20. Les forfaits déclarés après le tirage au sort doivent être justifiés dans les 5 jours suivant le tournoi par un envoi courrier à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton 37 route du Vercors 38500 St Cassien ou de préférence par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org
21. Le montant de l'inscription est fixé à 9 € pour 1 tableau.
22. Pour tout renseignement, veuillez contacter Crespin Stephane au 06.62.36.23.65 ou stephane.crespin@hotmail.fr ou le comité à codep43.bad@gmail.com.

Le Juge Arbitre